

rectorat

direction des ressources humaines
division des personnels administratifs,
techniques et d'encadrement
DPATE 3

ANNEXE 1

TABLEAU D'AVANCEMENT DES PERSONNELS ITRF CONDITIONS DE PROMOUVABILITE

ATRF P 2C	ATRF	5 ^{ème} échelon + au moins 5 ans de services effectifs dans le grade	article 10-1 du décret n°2016-580 du 11 mai 2016
ATRF P 1C	ATRF P 2C	4 ^{ème} échelon + 1 an d'ancienneté dans l'échelon + au moins 5 ans de services effectifs dans le grade	article 10-2 du décret n°2016-580 du 11 mai 2016